



Bureau CLE

12 février 2019 - Combs-La-Ville

Avis – Dossier d'autorisation de forage – SCEA de Quiers

Le bureau de la CLE s'est réuni le 12 février 2019 à Combs-la-Ville pour prendre connaissance du dossier d'autorisation de forage déposé par la SCEA de Quiers représenté par M. Plasmans.

Suite à la présentation du projet et aux discussions qui s'en sont suivies, considérant que le prélèvement de l'agriculture et de ce projet en particulier est très faible au regard des prélèvements pour la production d'eau potable, le bureau de la CLE émet un avis favorable au dossier d'autorisation de forage.

Le bureau de la CLE demande toutefois à ce que le suivi des niveaux piézométriques se fasse sur une base mensuelle afin de permettre d'avoir une bonne vision de l'interaction des forages de la zone les uns envers les autres et d'affiner le suivi de la nappe.

Enfin, le bureau de la CLE souligne qu'il conviendrait que les études réalisées dans le cadre des dossiers d'autorisation concernant les forages comprennent une analyse des effets croisés des forages.

Guy Geoffroy

Président de la CLE de l'Yerres

Maire de Combs-la-Ville

Président des Eco-Maires de France

Président de l'Union des Maires de Seine et Marne